

Pour adhérer à l'Alliance Green IT, il vous suffit dans un premier temps de compléter, signer, et nous renvoyer ce formulaire scanné et accompagné du logo de votre organisation à l'adresse suivante : [adhesion@alliancegreenit.org](mailto:adhesion@alliancegreenit.org).

Dès réception d'une réponse favorable du Conseil d'administration de l'AGIT et pour valider définitivement votre adhésion, vous devrez nous envoyer dans les plus brefs délais :

- **Le règlement de votre cotisation** (une facture vous sera envoyée une fois votre candidature acceptée)
- **Votre charte green IT dûment remplie**

Le montant de la cotisation pour une année est fixé à :

- 50 € pour une adhésion individuelle
- 150 € pour les associations
- 300 € pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 €
- 750 € pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 500 000 € et 10 millions d'€
- 3 000 € pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est au-delà de 10 millions d'€

L'adhésion d'un membre à l'Alliance Green IT est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Celui-ci déterminera si l'offre ou les travaux du membre apportent une solution concrète dans le domaine du Green IT, conformément à la charte de l'association.

L'adhésion à l'Alliance Green IT donne droit notamment aux avantages suivants :

- La participation à l'assemblée générale avec droit de vote
- L'intervention de l'Alliance Green IT aux conférences privatives du membre
- Le droit d'utiliser le logo et la marque de l'Alliance Green IT sur le site et les documents émis par le membre <sup>(1)</sup>
- La participation du membre lors des rencontres organisées par l'Alliance Green IT
- La présence sur le site Internet de l'Alliance Green IT

Par ailleurs, le membre autorise l'Alliance Green IT à le citer sur les différents supports (papier, web, autres) en tant que membre de l'association.

Les adhésions se font du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque année. Une adhésion en cours d'année donnera lieu au paiement d'une cotisation au prorata temporis des mois restant. Un règlement non effectué dans les 3 mois entraînera l'invalidation de l'adhésion.

A ....., le .....

Signature (Nom, Prénom et qualité du signataire) et cachet de l'entreprise

---

<sup>1</sup> Dans le cas où l'adhérent est un individu ne représentant pas sa société, le logo ne peut pas être utilisé sur le site de sa société. Dans le cas où l'adhérent est une association, les membres de cette dernière ne peuvent utiliser le logo que s'ils sont eux aussi membres de l'Alliance Green IT ; sinon, seule l'association – adhérent officiel de l'AGIT – peut utiliser le logo de l'AGIT.

Société <sup>(2)</sup>		
Logo <sup>(2)</sup>	Joindre le logo en pièce jointe (format PNG/JPEG)	
Adresse siège social		
Téléphone standard		
Site Internet <sup>(2)</sup>		
Dernier Chiffre d'affaires		
Description générale de l'activité <sup>(2)</sup> 10 lignes maximum		
Description des services Green IT <sup>(2)</sup> 20 lignes maximum		
Vos attentes à l'égard de l'AGIT		
Vos actions internes en faveur du développement durable et du Green IT <sup>(2) (3)</sup> 10 lignes maximum		
Distinctions <sup>(2) (4)</sup>		
Nom Prénom Fonction Adresse Email Téléphone Portable	Contact Administratif <sup>(5)</sup>	Contact Opérationnel <sup>(6)</sup>

<sup>2</sup> Cet élément sera présenté sur la page du membre sur site Web de l'AGIT

<sup>3</sup> Si possible avec des éléments argumentés et chiffrés

<sup>4</sup> Prix, distinctions ou certifications en rapport avec le Green IT ou le développement durable

<sup>5</sup> Personne en charge des formalités d'adhésion, du suivi du règlement de la cotisation

<sup>6</sup> Point de contact privilégié pour l'AGIT pour l'organisation des événements, la communication, les ressources